

COMMUNIQUÉ

Le Conseil fédéral se penche sur un nouveau projet en matière de transports

Création d'un fonds d'urgence: un détour inutile

La Fédération routière suisse juge inutile la création d'un fonds d'urgence de durée limitée comme solution transitoire. De l'avis de la Fédération routière suisse, il n'y a aucune raison de ne pas mettre en place directement un fonds pour les infrastructures opérationnel dès 2007, dans le sens d'une solution globale.

Le coeur du nouveau projet en matière de transports examiné aujourd'hui par le Conseil fédéral consiste apparemment en un fonds pour les infrastructures qui permettrait, dorénavant, de financer les projets concernant le trafic d'agglomérations et le réseau des routes nationales (achèvement et élimination des goulets d'étranglement). La solution proposée par le Département des transports prévoit de faire traîner la création de ce fonds pour les infrastructures et, comme solution transitoire, de créer tout d'abord un fonds dit d'urgence.

La Fédération routière suisse juge inutile cette procédure en deux étapes et ce détour par un fonds d'urgence. Au contraire, il est temps de choisir une voie directe en créant un fonds pour les infrastructures destiné à garantir un financement durable des infrastructures de transport. Ce fonds doit être composé d'au moins deux tiers des provisions constituées en vue du financement du trafic routier, de même que de mises de fonds annuelles provenant d'une partie des recettes routières affectées. Sa durée minimale devrait être de 20 ans et il devrait, si possible, être opérationnel dès 2007.

La Fédération routière suisse est fondamentalement disposée à contribuer à la réalisation de nouvelles solutions constructives en vue du financement des infrastructures dans le trafic d'agglomérations. Dans ce contexte, le montant du financement des transports publics par des fonds provenant de la route doit toutefois être limité pour éviter une mise à contribution excessive, et donc la mise en danger du système éprouvé de financement de la route. En même temps, la Fédération routière suisse exige la mise en place de mécanismes à caractère obligatoire garantissant que les investissements dans les transports publics financés par la route pour contribuer à la résolution des problèmes de transports servent à la réalisation du réseau routier des agglomérations. Toute autre infraction au principe de causalité serait indéfendable.

La Fédération routière suisse FRS est l'organisation faitière de la branche automobile et du trafic routier privé de Suisse. Elle réunit une quarantaine d'associations de la branche automobile et routière ainsi que de nombreuses organisations d'usagers de la route et de moniteurs de conduite.

Berne, le 6 avril 2005